



Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le présent observatoire porte sur les tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2017.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DOM avec ceux de la métropole, cet observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2016, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 126 établissements de crédit métropolitains représentant 98,5 % des parts de marché des comptes de particuliers.

- Les tarifs moyens DOM relevés dans l'Observatoire d'avril 2017 sont globalement plus élevés qu'en octobre 2016. Le tarif moyen pour la tenue de compte s'élève à 20,1 euros contre 18,6 euros en octobre 2016.
- 11 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sont inférieurs ou égaux aux moyennes CCSF.

Nota bene : ① La structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ② L'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ③ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} avril 2017

en euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	23,14	18,35	24,45	16,31	20,83	21,71	20,13	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,17	0,34	0,56	0,00	0,00	0,00	0,19	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	1,50	1,21	1,61	1,10	2,54	1,58	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,32	NS	0,31	50	0,31	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	44,59	44,75	45,09	43,51	43,89	41,34	44,23	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,55	40,48	40,31	39,46	38,50	40,29	39,95	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	31,83	29,92	31,62	31,61	29,58	35,68	31,47	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	0,85	0,79	0,90	0,83	0,87	1,00	0,85	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,74	3,55	3,67	3,38	3,50	3,44	3,55	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Commission d'intervention (par opération)	7,62	7,14	7,42	7,60	7,67	8,00	7,53	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,87	26,33	25,43	23,12	23,85	18,30	24,55	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	27,06	27,48	26,96	26,59	27,53	22,00	26,87	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	45,96	45,22	46,10	43,80	45,85	42,00	45,02	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	16,96	15,87	17,37	16,00	17,73	12,00	16,58	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Méthodologie : les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DOM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

Le paysage bancaire a évolué dans les DFA et l'océan Indien. Des projets de transformation des principaux groupes bancaires nationaux ont été réalisés : fusion des filiales de la BNP dans les DFA sous l'entité BNP Paribas Antilles-Guyane, absorption de la BFCAG par le Crédit Lyonnais pour créer l'entité LCL Antilles-Guyane. Cession par la BPCE IOM à la CEPAC de la Banque de la Réunion, de la Banque des Antilles Française et de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, absorption de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer par la Bred.

GUADELOUPE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

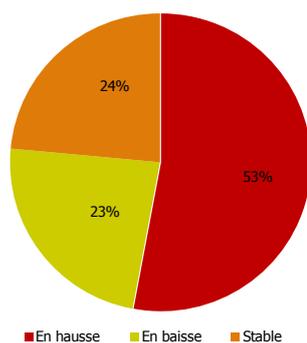
en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	CRCA MG	FCMAG	SGA	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guadeloupe	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	40,00	30,00	24,00	38,40	12,00	24,00	23,14	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	1,50	0	3,00	0	0	0	0,17	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	2,30	1,00	1,70	SO	1,36	2,00	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,50	0,20	0,50	0,23	SO	0,38	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	47,00	46,20	45,00	44,50	48,60	44,59	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	39,00	37,00	40,00	39,00	44,40	40,55	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	32,00	28,00	32,00	28,50	31,20	31,83	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,90	1,00	0	0,65	1,00	0,85	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,00	4,08	4,20	3,30	4,50	3,74	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	6,90	8,00	7,62	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	26,00	29,95	24,00	34,80	25,87	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	27,06	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	45,96	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	20,00	16,96	

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

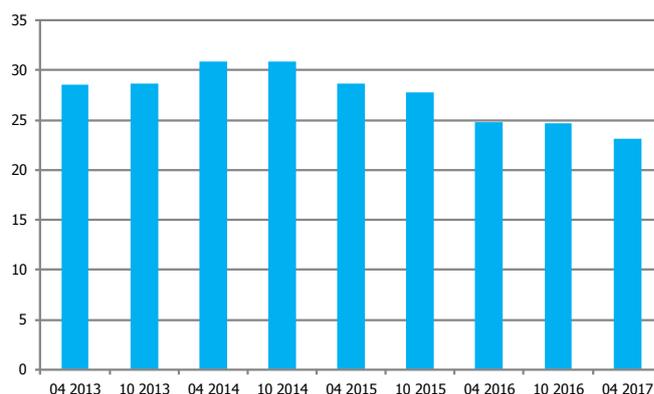
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre octobre 2016 et avril 2017*

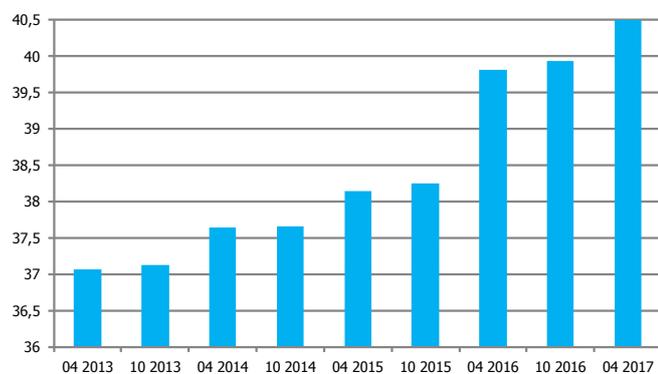


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

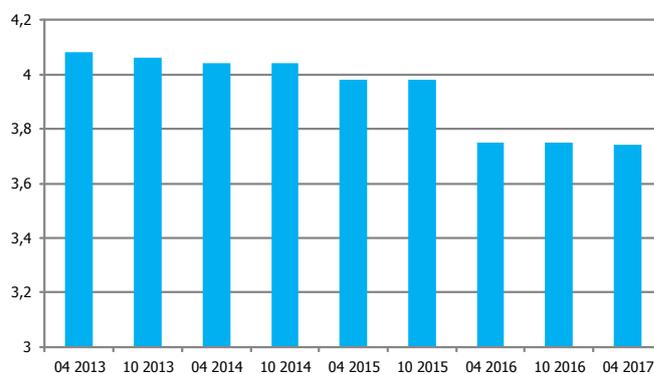
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



GUYANE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	FCMAG	CRCA MMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guyane	Moyenne CCSFau 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD									
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,88	24,00	36,00	12,00	24,00	18,35	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	1,38	3,00	0	0	0	0,34	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	2,76	1,00	0	50	1,36	1,50	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,28	0,20	0,30	0,21	50	0,27	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	46,20	49,78	44,50	48,60	44,75	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	37,00	39,46	39,00	44,40	40,48	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	31,82	28,50	31,20	29,92	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	1,00	0,79	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	3,50	4,65	4,08	3,47	3,30	4,50	3,55	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	7,37	6,00	8,00	6,90	8,00	7,14	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	24,00	24,00	34,80	26,33	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	27,65	30,00	30,00	28,50	30,00	27,48	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	46,08	50,00	50,00	45,00	50,00	45,22	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	18,43	20,00	20,00	13,50	20,00	15,87	

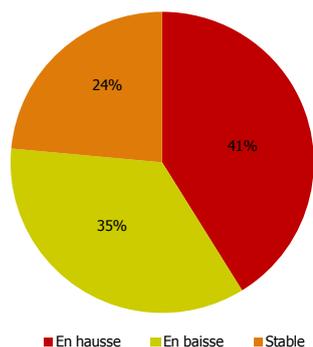
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

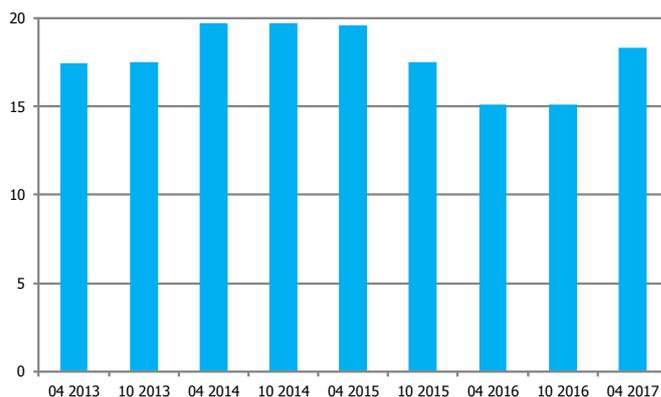
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre avril 2016 et octobre 2016*

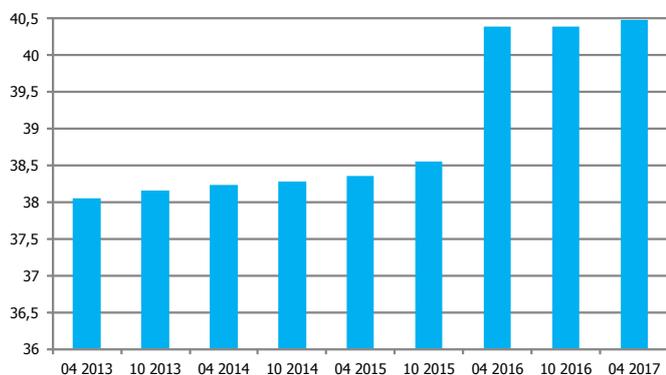


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

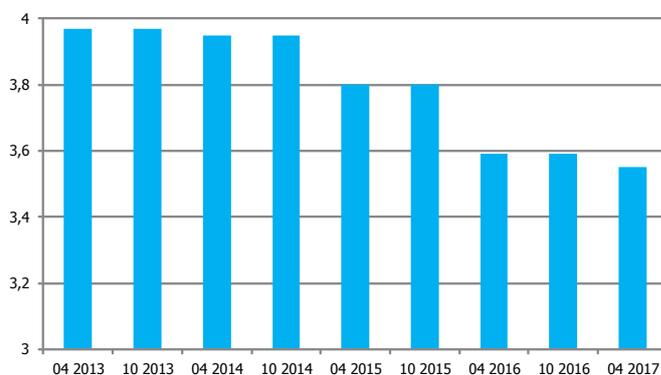
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



MARTINIQUE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	FCMAG	SGA	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Martinique	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	40,00	24,00	38,40	36,00	12,00	24,00	24,45	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	1,50	3,00	0	0	0	0	0,56	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	1,00	1,70	0	50	1,36	1,21	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,20	0,50	0,30	0,23	50	0,32	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	46,20	45,00	49,78	44,50	48,60	45,09	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	37,00	40,00	39,46	39,00	44,40	40,31	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	32,00	31,82	28,50	31,20	31,62	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0	1,00	0,65	1,00	0,90	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,08	4,20	3,47	3,30	4,50	3,67	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,42	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	29,95	24,00	24,00	34,80	25,43	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	26,96	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	46,10	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	20,00	17,37	

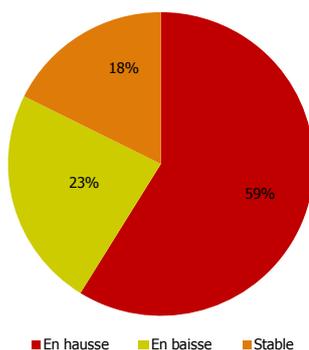
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

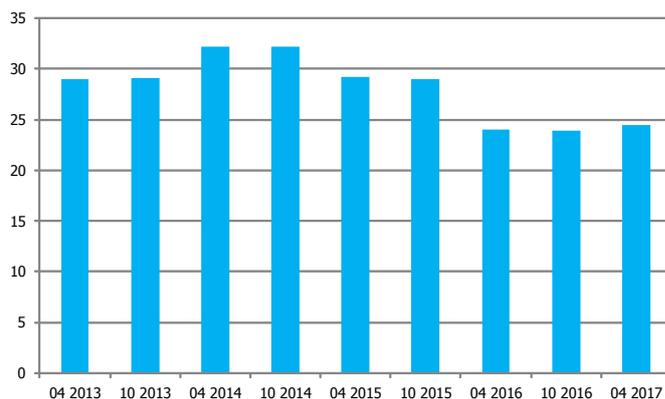
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre octobre 2016 et avril 2017*

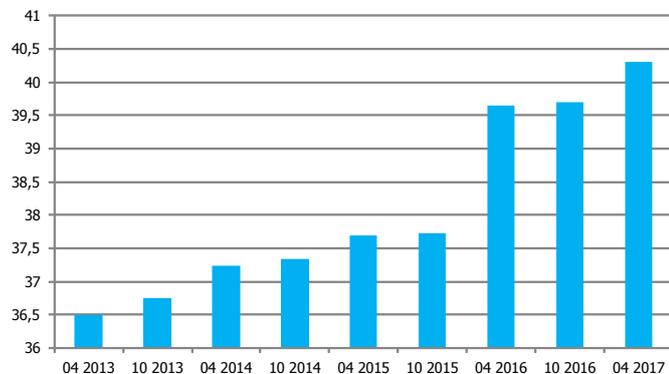


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

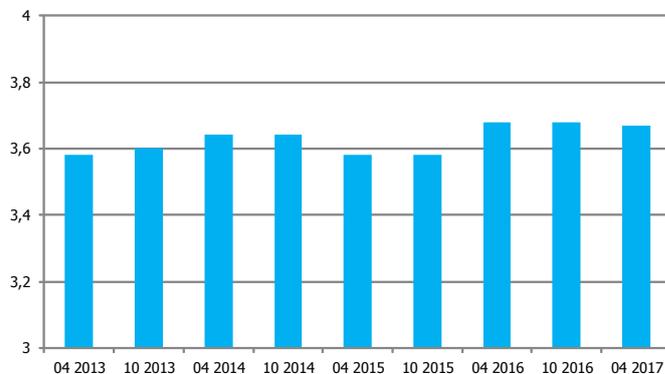
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



LA RÉUNION

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP REUNION	Moyenne Réunion	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0	12,00	36,00	16,31	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	50	2,00	1,61	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,20	0,23	50	NS	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,00	44,00	44,50	46,00	43,51	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	36,00	36,00	39,00	46,00	39,46	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	40,00	28,00	27,80	28,50	32,00	31,61	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,65	0,65	1,30	0,83	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	3,30	3,25	3,30	3,50	3,38	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,60	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	21,48	23,12	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	28,00	28,50	30,00	26,59	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	40,00	45,00	50,00	43,80	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	13,50	20,00	16,00	

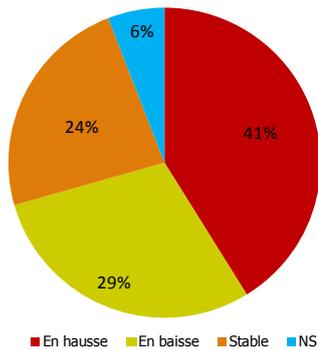
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

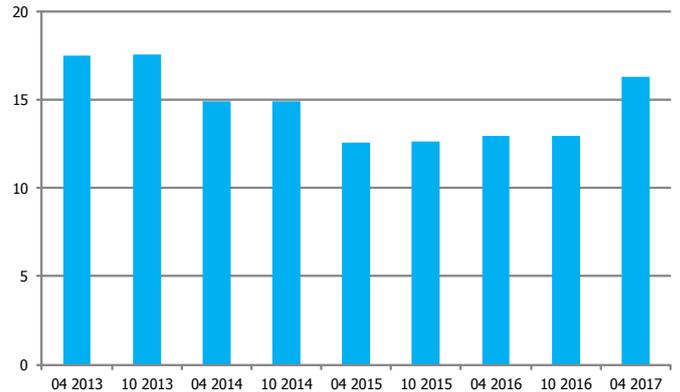
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre octobre 2016 et avril 2017*

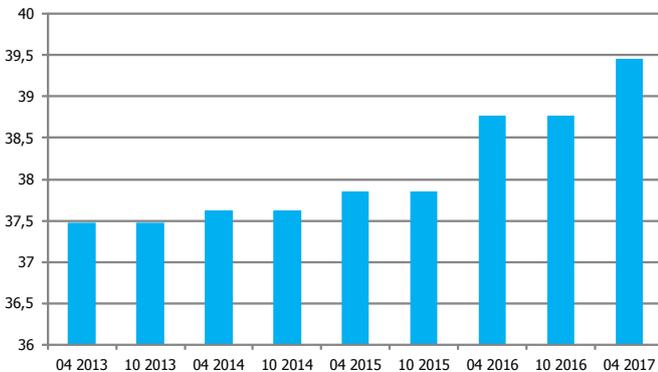


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

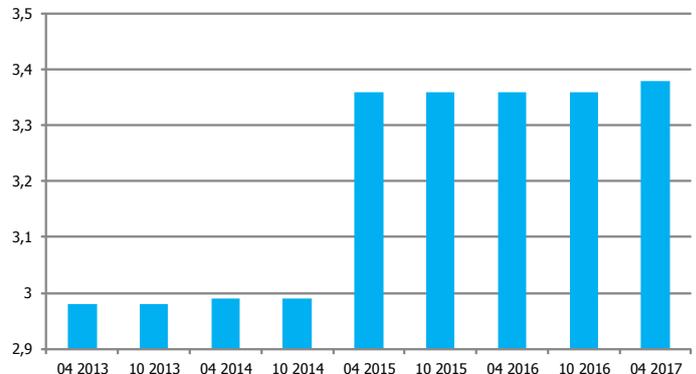
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



MAYOTTE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Moyenne Mayotte	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD							
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0	12,00	20,83	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0	0	0	0,00	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	50	1,10	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,20	0,21	0,31	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	40,00	44,00	44,00	44,50	43,89	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	40,00	36,00	36,00	39,00	38,50	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	40,00	28,00	27,80	28,50	29,58	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,65	0,65	0,87	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	3,50	3,80	3,25	3,30	3,50	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,67	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	23,85	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	28,00	28,50	27,53	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	40,00	45,00	45,85	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	13,50	17,73	

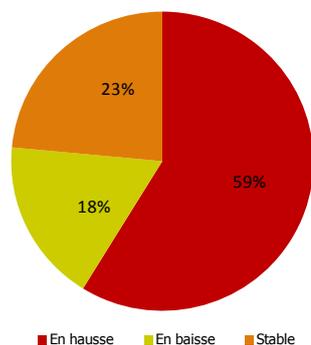
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

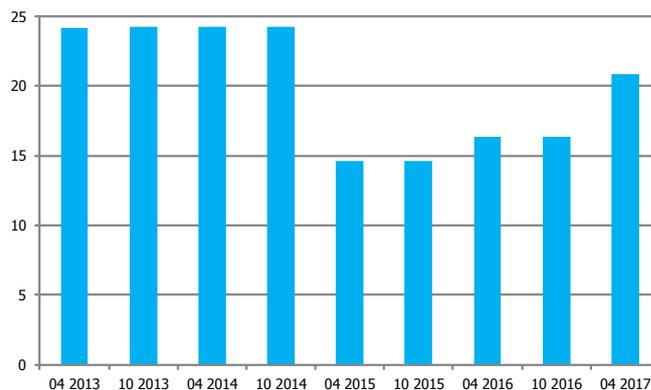
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre octobre 2016 et avril 2017*

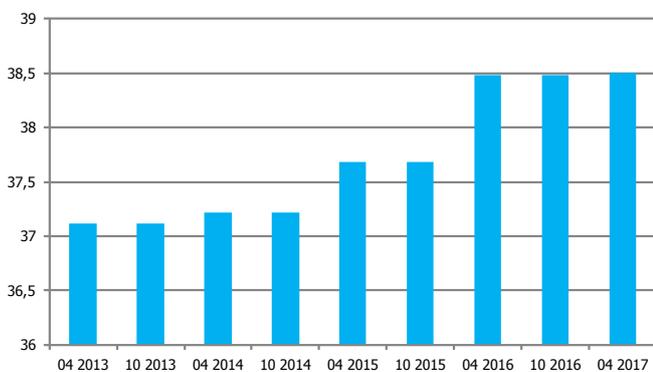


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

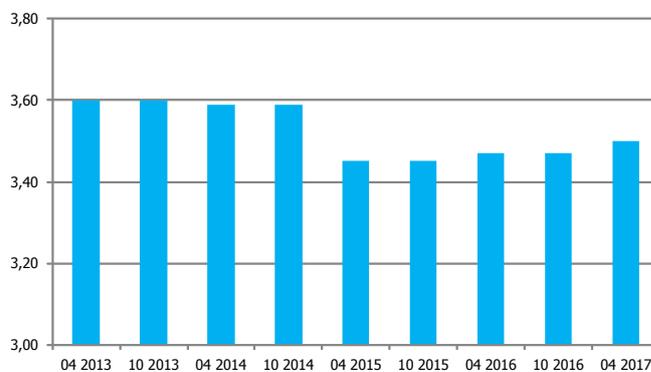
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2017

en euros	CEPAC	CEIDF	Moyenne Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne CCSF au 5 janvier 2016
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD				
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	16,00	21,71	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0,00	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,55	2,50	2,54	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	SO	0,25
Carte de paiement internationale à débit différé	40,00	44,70	41,34	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,00	41,00	40,29	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	37,00	32,40	35,68	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,50	3,30	3,44	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30	18,30	18,30	24,79
TARIFS RÉGLEMENTÉS				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	22,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	42,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	12,00	12,00	12,00	

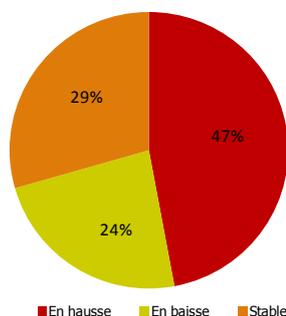
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

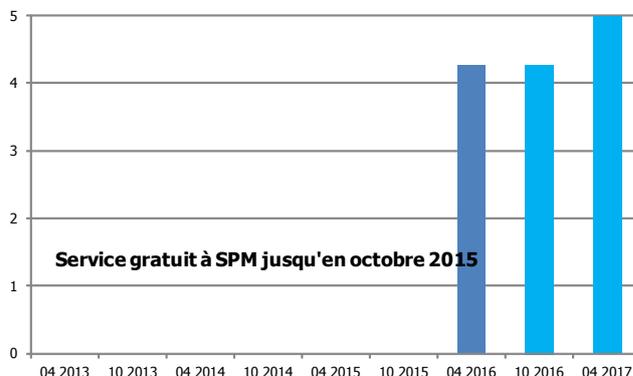
** Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Répartition de l'ensemble des tarifs moyens selon leur évolution entre octobre 2016 et avril 2017*

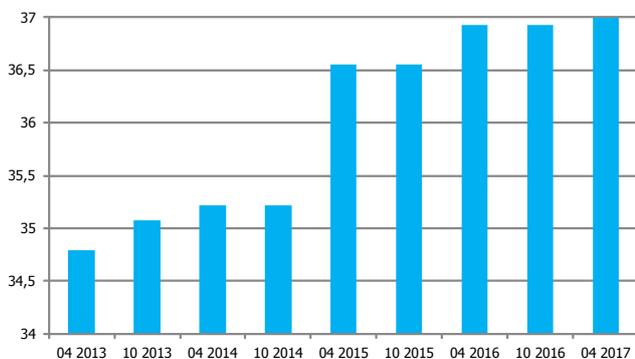


* Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

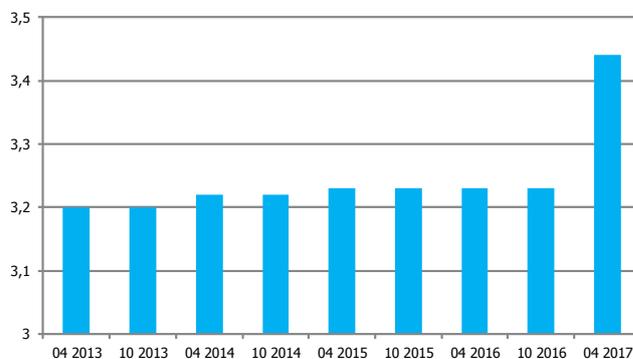
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli – 75001 Paris

Achévé en avril 2017 – Dépôt légal : avril 2017

ISSN 2428-0372 (en ligne)